

Renouvellement de permis émis avant le 1er mars 2026

Feuillet informatif à l'intention des citoyens de Lac-des-Seize-Îles

2026
 AVANT
 1ER MARS

PERMIS


Même projet =
 renouvellement possible

Que faut-il savoir?

Lorsqu'un permis a été délivré avant le 1er mars 2026, le renouvellement dépend notamment de deux éléments : **le projet est-il resté identique?** et **le permis est-il encore renouvelable selon les règles applicables?**

Les situations à distinguer

Projet identique Même projet, permis délivré avant le 1er mars 2026, renouvellement prévu, sans modification : le renouvellement peut probablement respecter les anciennes exigences applicables, en documentant que le projet est identique à celui qui a été autorisé. Permis expiré Si le permis est expiré sans renouvellement valide ou si la demande est faite hors délai, le dossier est traité comme une nouvelle demande, avec une analyse selon le RMUN.	Projet modifié La partie modifiée doit être analysée selon les nouvelles exigences du RMUN. Une modification touchant notamment la nature, l'empiètement, les travaux, la végétation, l'accès ou la reconstruction peut faire en sorte qu'il ne s'agisse plus simplement de la continuation du vieux permis. Activité maintenant interdite par le RMUN Si l'activité était autorisée auparavant mais est maintenant interdite, un renouvellement peut être possible si le permis initial est encore renouvelable et si le projet <u>demeure inchangé</u>.
Activité maintenant permise avec conditions RMUN Si l'activité était autorisée sous les anciennes normes et est maintenant permise avec des conditions du RMUN, les conditions ne seront pas automatiquement exigées si le projet demeure inchangé. Par contre, les ajouts ou changements doivent faire l'objet d'une analyse selon le RMUN.	